



Ministre des Finances (France, Belgique, Luxembourg)
Adresse

Bruxelles, le 13 Juin 2002

Objet : **Conseil ECOFIN de l'UE : Proposition de Directive pour les réductions de taxe sur les bio-carburants**

Cher Monsieur le Ministre,

Le Conseil ECOFIN est sur le point de prendre une décision concernant la proposition de Directive sur les bio-carburants. **Le Bureau Européen de l'Environnement (BEE), la plus grande fédération européenne d'associations de défense de l'environnement, avec actuellement 133 organisations membres, vous demande de rejeter la proposition de réductions fiscales sur la vente des bio-carburants.** Nous nous opposons à la production de bio-carburants à partir de récoltes agricoles intensives.

Il faut réaliser que l'on vous demande de réduire de manière substantielle vos revenus fiscaux nationaux pour un résultat environnemental tout à fait pauvre. En fait cette mesure s'apparente surtout à une aide financière supplémentaire aux agriculteurs. En outre, les agriculteurs bénéficiaires ne seraient pas seulement européens, mais également extérieurs, notamment américains, qui seraient poussés par cette mesure à exporter leurs produits pour la production de bio-carburants et leurs bio-carburants vers l'Union Européenne.

Je souhaite détailler davantage notre arguments ci-dessous.

Le BEE est convaincu que la production de bio-carburants à partir de récoltes agricoles spécialement produites est une politique environnementale aux résultats vagues et non-avérés.

Dans notre document « Background paper on the use of biofuels for transport » (joint à cette lettre), nous citons plusieurs sources qui montrent que l'efficacité environnementale des bio-carburants est très faible. Ceci est dû non seulement au besoin considérable de carburants fossiles pour produire les bio-carburants, mais aussi au fait que la combustion de bio-carburants produit du N₂O, un gaz à effet de serre très puissant. Ces sources concluent que l'une des matières à bio-carburant les plus promues par la directive, le méthylester de colza, nécessite une unité de carburant fossile pour produire 2.5 à 3 unités de bio-carburant. Comparé aux bio-carburants produits à partir de résidus de bois, ceci est très peu efficace : jusqu'à 17 unités de bio-carburant peuvent être produites à partir de résidus de bois avec une unité de carburant fossile.

La production agricole de bio-carburants est une méthode marginale et onéreuse pour réduire les gaz à effet de serre. En effet :

- Par exemple, en Allemagne, les niveaux de substitution ciblés (de combustibles fossiles par les bio-carburants) n'économiseront que 1.5% de gaz à effet de serre provenant de la combustion de carburants utilisés sur les routes, et seulement 0.2% des gaz provenant de la consommation totale d'énergie.
- Etant donnée la croissance annuelle du transport de 2 %, le taux maximum de substitution, prévu à 5.75%, serait annulé en moins de trois ans par la croissance annuelle du transport.

La proposition sur les bio-carburants n'est donc pas une politique rentable. La Commission a calculé les coûts entre 100 et 150 euros par équivalent-tonne de gaz à effet de serre évité. Ceci est très cher, lorsque l'on sait que la valeur moyenne estimée pour les autres mesures liées au climat est de 8 à 10 euros par équivalent-tonne, et même « bénéficiaire » dans le cas de l'isolation des bâtiments.

Outre cet impact positif sur le climat très limité, nous voyons clairement un impact négatif important pour l'environnement de l'UE (ainsi que pour les régions qui exporteront des bio-carburants vers l'UE). La culture des matières à bio-carburant augmentera la pratique de l'agriculture intensive et affectera d'énormes quantités de terrains actuellement utilisés de manière non intensive ou en jachère. Cette culture consommera des quantités importantes d'engrais et de pesticides (elle bénéficiera de moins de régulations que pour les récoltes destinées à la consommation humaine), et engendrera de la pollution supplémentaire considérable dans le sol et l'eau souterraine comme de surface.

Tout ceci affectera la biodiversité et augmentera les risques de santé publique.

Les importateurs de bio-carburant bénéficieront des mêmes privilèges fiscaux que les producteurs communautaires. Ceci signifie que les Etats Membres sacrifieront des revenus fiscaux non seulement pour soutenir les agriculteurs de l'Union mais aussi ceux d'autres pays.

En résumé, nous craignons que la Proposition « Bio-carburants » produira :

- des mesures onéreuses et inefficaces pour baisser les émissions de CO₂ (si elles en provoquent la moindre baisse, ce dont nous doutons)
- de la monoculture intensive qui met en danger les écosystèmes et l'eau
- une subvention aux importations de produits agricoles

Au lieu d'adopter cette proposition, il serait beaucoup plus rationnel de promouvoir des techniques innovantes pour convertir les déchets agricoles et forestiers en bio-carburants. Ceci serait beaucoup plus bénéfique pour l'environnement que de compter sur des bio-carburants faits à partir de récoltes intensives qui ont un potentiel de substitution aux carburants fossiles très limité.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

John Hontelez
Secrétaire Général du BEE